

[texte](#)

[charte, déclaration, position](#)

Charte éthique des soignants en chambre mortuaire de l'AP-HP

Conçue en 1998 dans le cadre du Groupe de réflexion et de recherche « Éthique et chambres mortuaires » de l'Espace éthique/AP-HP, la Charte Éthique des soignants en chambres mortuaires a été réactualisée avant d'être approuvée le 1er mars 2010.

Par: Espace éthique/IDF /

Publié le : 13 Août 2013

Partager sur :

- [Facebook](#)
- [Twitter](#)
- [LinkedIn](#)
- [Imprimer cet article](#)
- [Enregistrer en PDF](#)

L'équipe de la chambre mortuaire s'engage?

- à assumer ses responsabilités dans l'esprit des missions de service public confiées à l'Assistance publique - Hôpitaux de Paris.
- à appliquer les principes et les valeurs éthiques des professionnels de santé, dans le contexte spécifique de leurs missions et de leurs pratiques.
- à respecter le défunt dans sa personne, sa dignité, ses droits et les volontés qu'il a exprimées.
- à témoigner à l'enfant mort-né et à ses parents une considération dans l'accueil, le respect du corps et les conditions de son devenir.
- à initier et favoriser dans l'accueil des familles et des proches une relation d'écoute et de soutien.
- à préserver les principes d'humanité, de dignité, les règles et les bonnes pratiques dans l'exercice des missions médicales et scientifiques.
- à prendre en considération et accompagner, dans le cadre du respect de la laïcité, les choix des familles et des proches pour les célébrations et les rites funéraires auxquels ils sont attachés.
- à tenir à la disposition des familles, et à leur dispenser dans la transparence et la neutralité, les informations nécessaires relatives aux opérateurs funéraires.



Charte éthique des soignants en chambres mortuaires

Télécharger le pdf

Partager sur :

- [Facebook](#)
- [Twitter](#)
- [LinkedIn](#)
- [Imprimer cet article](#)
- [Enregistrer en PDF](#)

Sommaire